

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY



Midi-Quercy

Animation des DOCOB des sites Natura 2000
« Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et
"Causse de Gaussou et sites proches"

Réunion des Comités de pilotage

Les comités de pilotage des sites Natura 2000 "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère" et "Causse de Gaussou et sites proches" se sont réunis à Bruniquel, le mardi 23 juin 2009, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Compte rendu de réunion

Mardi 23 juin 2009		Salle des fêtes de Bruniquel
ORDRE DU JOUR	<ul style="list-style-type: none">- Rappels sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre de l'animation des sites- Rappels sur les sites Natura 2000 concernés- Présentation du programme d'animation 2008-2009- Présentation du programme d'actions 2010 (projet)- Arrêté portant sur l'autorisation de pénétrer dans la grotte du Figuier à Penne	
Participants	<ul style="list-style-type: none">- Monsieur Agam Gérard, Maire de Saint Antonin Noble Val,- Monsieur Arnal Cédric, FDCT81,- Madame Bertin Marie-Thérèse, Syndicat Forestier du Tarn,- Monsieur Birmes Pierre, Mairie de Puycelsi,- Madame Boutonnet Régine, Accueil Nature Gorges de l'Aveyron,- Monsieur Boutonnet Sylvain, Comité Départemental de Spéléologie 81,- Madame Brau - Nogue Catherine, Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées,- Monsieur Buckel Damien, UNICEM Midi-Pyrénées,- Monsieur Calvet Amalric, ONCFS 82,- Monsieur Cambon Jean, Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy- Monsieur Campo Serge, CRPF,- Monsieur Collié Jérôme, Conseil Général 82, service environnement,- Madame Daniel Bertille, Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy,- Monsieur Darbois Philippe, Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy,- Monsieur Dellac Jean-Marc, Président du MODEF 82,- Monsieur Drouet Guy, Lieutenant de louveterie 82,- Monsieur Espinosa Georges, UMINATE FNE 82,- Madame Gacherieu Christelle, ONF,- Madame Grosborne Nathalie, CPIE Midi-Quercy,- Monsieur Herbin Christian, Mairie de Caylus,- Madame Hermet Claire, ATASEA,- Madame Issolan Danièle, Mairie de Bruniquel,- Monsieur Karczewski Gaël, ONEMA 81- Monsieur Lagarde Léon, Président du Syndicat Départemental de la Propriété Rurale 82,- Monsieur Leblanc, DDEA 82,- Monsieur Mariel Marc, DDEA 81,- Monsieur Mauries Francis, ONCFS 81,- Monsieur Mercadier Christian, FDC 82,- Monsieur Mercier Olivier, ONEMA 82,- Monsieur Pinard Cartier, Chambre d'Agriculture 81,- Monsieur Rey Patrick, Chambre d'Agriculture 81,- Monsieur Reynaud Damien, Comité Départemental de Canoë-Kayak 82,- Madame Rossi Larrieu Nathalie, ADASEA 82,- Monsieur Rozier Fabrice, Comités départementaux de spéléologie 81 et 82,- Madame Savage Marie-Jo, CREN Midi-Pyrénées,- Monsieur Torrijos Louis, Mairie de Puycelsi,- Monsieur Vergnes Laurent, Syndicat Mixte de rivière Cérou-Vère,- Madame Verley Mathilde, Conseil Général 82, service environnement.	

Personnes excusés

- Madame Brossard Lottigier, DREAL Midi-Pyrénées,
- Monsieur Cassan, CDD du Pays Midi-Quercy,
- Madame Maruéjols Céline, Agence de l'Eau Adour Garonne,
- Monsieur Molena Gérard, CPIE des Pays Tarnais,
- Monsieur Ostengo, Carrière de Penne,
- Monsieur le Président du CAUE 81,
- Monsieur le Président du CAUE 82,
- Monsieur le Président du Conseil Général 82,
- Monsieur Roux Emmanuel, CATER 82,
- Madame Sciberras et Monsieur Garrigues, ADT 82.

Monsieur CAMBON ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et de leur intérêt pour le territoire. Il rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (SMPMQ) assure la maîtrise d'ouvrage de l'animation des 2 sites Natura 2000. Deux vice-présidents suivent, chacun, un site :

- ✚ Monsieur AGAM Gérard, Maire de Saint Antonin Noble Val, pour les "Gorges de l'Aveyron, causes proches et vallée de la Vère",
- ✚ Monsieur CAMBON Jean-Marc, Maire de Lavaurette, pour le "Causse de Gaussou et sites proches".

Pour la maîtrise d'oeuvre, suite à une consultation de plusieurs opérateurs potentiels, le SMPMQ a fait appel aux prestataires de service suivants, pour animer les documents d'objectifs liés à ces sites pour une période comprise entre fin 2008 et 2009 :

- ✚ l'ADASEA 82, Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles de Tarn-et-Garonne,
- ✚ l'ATASEA, Association Tarnaise pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles,
- ✚ le CPIE Midi-Quercy, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement,
- ✚ le CREN Midi-Pyrénées, Conservatoire Régional des Espaces Naturels.

Monsieur CAMBON précise que l'objectif de ce comité est de prendre connaissance et de donner un avis sur les mesures opérationnelles conduites et restant à mettre en oeuvre dans le cadre l'animation Natura 2000, programme 2008-2009 et projet de programme 2010.

Les réflexions engagées sur les différentes opérations permettent aux services de l'Etat, aux collectivités, aux professionnels d'activités de pleine nature, aux associations, aux propriétaires de collaborer et d'avancer dans un sens commun.

La parole est donnée à Madame ROSSI LARRIEU de l'ADASEA 82 pour présenter succinctement le réseau Natura 2000 et rappeler le contexte des 2 sites. Elle présente ensuite la liste des actions d'animation du programme 2008-2009.

Le programme d'animation 2008 - 2009

Ces actions se classent par grands chapitres selon une trame régionale (un cahier des charges de l'animation) établie par la DREAL Midi-Pyrénées :

- ✚ Assistance administrative pour le compte du comité de pilotage (COFIL) et du Président,
- ✚ Suivi de la mise en oeuvre du DOCOB,
- ✚ Mise en oeuvre des actions de communication,
- ✚ Mise en oeuvre des actions issues du DOCOB : actions contractuelles et actions non contractuelles,
- ✚ Mise en oeuvre de la charte Natura 2000,
- ✚ Assurer la bonne prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les évaluations environnementales,
- ✚ Participer au réseau des opérateurs / animateurs.

L'assistance administrative pour le compte du comité de pilotage (COPIL) et du Président

En ce qui concerne l'assistance administrative pour le compte du COPIL et du Président : une réunion par an est prévue. En 2009, il s'agit de celle du 23 juin à Bruniquel.

Le suivi de la mise en oeuvre du DOCOB

Pour la mise en oeuvre du DOCOB, il s'agit de réaliser les programmes d'animation de l'année en cours (2008-2009) et de proposer celui de l'année suivante (2010) et de dresser un bilan des actions conduites sous forme de 2 rapports (un en cours d'année, en février 2009, et un en fin d'année d'animation en novembre 2009).

La mise en oeuvre des actions de communication

La parole est ensuite donnée à Madame GROSBORNE du CPIE Midi-Quercy pour présenter la mise en oeuvre des actions de communication.

Ces dernières se déclinent sous 3 formes :

- ✚ La conduite de réunions d'information et de concertation,
- ✚ La réalisation d'outils de communication,
- ✚ L'information des acteurs du site et du grand public.

✚ La conduite de réunions d'information et de concertation :

- Conservation des cavités importantes pour les chauves-souris (grotte du Capucin) :

Objectifs : pérenniser les populations de chauves-souris cavernicoles (Grand Murin, Minioptère de Schreibers) et gérer la fréquentation du milieu souterrain et de l'entrée de la cavité.

Utilisation de la grotte par les chauves-souris : mise bas en fin de printemps des Minioptères et des Murins, hibernation de 3 espèces de Rhinolophes.

Déroulement de l'action : 1 réunion de concertation entre propriétaires, élus, agents des Offices de Tourisme et représentants de l'activité de spéléologie a eu lieu le 18 mars 2009. Les 13 participants se sont accordés sur les 3 points suivants : préserver les chauves-souris, limiter la fréquentation de la grotte et réfléchir ensemble sur la gestion du site.

Une prochaine réunion est prévue en septembre pour établir des propositions de gestion.

- Charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme :

Objectif : maîtriser la fréquentation touristique sur le site "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère".

Déroulement de l'action : 1 réunion a eu lieu le 3 février 2009 afin de déterminer les thèmes à aborder dans cette charte (42 participants). Un groupe de travail plus restreint a été constitué pour suivre la rédaction de la charte. Celui-ci s'est réuni deux fois les 3 mars 2009 (24 participants) et 18 juin 2009 (17 participants). Un projet de charte a été établi selon le plan suivant : préambule, engagements communs, engagements spécifiques, liste d'organismes signataires, liste de contacts utiles, annexes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire (descriptif, risques / menaces, recommandations).

Une réunion de concertation avec le groupe élargi est prévue en septembre 2009 pour présenter le projet qui a été réalisé en groupe de travail et valider ce projet de charte. En 2010, il est envisagé d'élargir la concertation sur ce projet à d'autres acteurs qui n'ont pas encore pu être associés, compte-tenu du nombre et de la diversité des structures pouvant être concernées par ce projet.

Un témoignage est apporté par Monsieur AGAM sur le bon déroulement de ces réunions et sur la participation active des personnes présentes. Chacun a pu se rendre compte qu'il est nécessaire de prendre en compte la fragilité de certains milieux et de certaines espèces et que le but n'est pas d'interdire les activités.

La parole est donnée à Madame BOUTONNET, de l'association Accueil Nature Gorges de l'Aveyron, qui confirme la nécessité de trouver un équilibre entre développement touristique et préservation de l'environnement.

Monsieur MERCADIER, de la Fédération Départementale de Chasse de Tarn-et-Garonne, informe les membres du comité du pilotage de l'existence d'un texte européen donnant la possibilité à l'Europe de définir, dans le cadre de Natura 2000, des espaces où les activités humaines seraient exclues afin de préserver la tranquillité de certaines espèces.

Monsieur CAMBON répond que si par la concertation, les acteurs locaux sont vigilants et s'entendent sur des pratiques d'activités compatibles avec la préservation des espèces et des habitats, des mesures drastiques ne seront pas imposées ; les différents acteurs ont à cet égard une responsabilité collective, ils doivent donner l'exemple.

Par ailleurs, se faisant "l'avocat du diable", il indique qu'il ne lui paraît pas idiot que certains territoires particulièrement fragiles restent vierges d'activité humaine en certains lieux d'Europe.

Monsieur ROZIER, des Comités départementaux de Spéléologie 81 et 82, précise que l'évaluation de la fréquentation des cavités est difficile à réaliser. Par ailleurs, il faut prendre en compte le fait que la spéléologie n'est pas une activité en développement.

Madame SAVAGE, du CREN Midi-Pyrénées, précise que l'écocompteur, placé dans la grotte du Capucin, a indiqué une fréquentation accrue en été et confirme que cette donnée ne peut pas être corrélée avec la pratique de la spéléologie.

✚ La réalisation d'outils de communication :

- La plaquette sur la conservation des colonies de chauves-souris en falaises :

Objectif : sensibiliser les pratiquants d'escalade sur les chauves-souris utilisant les falaises comme habitats.

Déroulement de l'action : réunion de concertation le 18 mai 2009 à Penne, avec les acteurs concernés (FFME 81 et 82, ONCFS, Club escalade, LPO, communes...) pour valider le projet de maquette. Editée en 3 000 exemplaires et distribuée à ce jour au cours d'une étape du Championnat de France d'escalade à St Antonin Noble Val (les 20-21 juin).

- La plaquette sur la conservation des colonies de chauves-souris en bâti :

Objectif : sensibiliser les habitants des 2 sites Natura 2000 sur les chauves-souris vivant dans les bâtiments et les inciter à participer à l'inventaire de ces espèces, tout simplement en signalant leur présence au CREN Midi-Pyrénées.

Cette plaquette est en cours de validation auprès des différents partenaires.

✚ L'information des acteurs du site et du grand public:

Dans le cadre des « Journées Nature de Midi-Pyrénées » organisées par la région de Midi-Pyrénées du 30 mai au 7 juin 2009, des animations ont été proposées sur les 2 sites Natura 2000 :

- Exposition à Saint Antonin et Caylus (accueil de l'exposition organisée par le SMPMQ et le CPIE Midi-Quercy),
- Projection du film "des chauves-souris et des hommes" à Saint Antonin organisé par le CREN Midi-Pyrénées,
- Balades sur le causse d'Anglars et observation des oiseaux organisées par les ADASEA 81 et 82, la LPO et le CPIE Midi-Quercy,
- Exposition, découverte et randonnée flore sur le site Natura 2000 "Causse de Gaussou et sites proches" organisées par la communauté de communes du Quercy Caussadais,

Des informations sur ces actions ont été diffusées régulièrement sur les sites Internet du Pays Midi-Quercy et du CPIE Midi-Quercy, ainsi que sur radio CFM.

Mise en oeuvre des actions issues du DOCOB : actions contractuelles

Madame ROSSI LARRIEU reprend la parole pour présenter les actions contractuelles.

La préservation des habitats d'intérêt communautaire est fondée essentiellement sur la signature de contrats de 5 ans entre des agriculteurs ou des propriétaires non agriculteurs volontaires et l'Etat. Ces contrats comprennent des engagements de gestion précis décrits dans des cahiers des charges. En contrepartie du respect de ces engagements, les contractants perçoivent une aide financière.

Pour les agriculteurs, ces contrats correspondent aux Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt).

Pour les propriétaires non agriculteurs, il s'agit de contrats Natura 2000.

Le recensement des bénéficiaires potentiels a été établi à partir des listes réalisées lors des premières années d'animation, mises à jour et validées par chaque mairie concernée par les sites Natura 2000.

2 réunions d'information sur les contrats ont eu lieu (1 par site) :

- le 17 décembre 2008 à Cazals (26 participants),
- le 18 décembre 2008 à Lavaurette (14 participants).

Chaque année, pour les contrats agricoles, un Programme Agro-Environnementales (PAE) est réalisé par site. Il définit les différentes MAEt, les contrats potentiels, les besoins de financement.

Sur les "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère", pour 2009, 2 contrats agricoles ont été signés pour une surface de 53 ha.

En cumulé, depuis 2004, 22 contrats agricoles et 2 contrats non agricoles ont été souscrits pour une surface de 865 ha.

Sur le site "Causse de Gaussou et sites proches", un contrat agricole a été signé, cette année, pour 16,41 ha. 2 contrats non agricoles sont en préparation. L'animation sur ce site n'a démarré que fin 2008.

Monsieur MARIEL de la DDEA 81 demande, pour un projet donné, s'il ne serait pas préférable que le propriétaire cède ses terres à un agriculteur dans le cadre d'un fermage au lieu d'établir un contrat à son nom. Madame ROSSI LARRIEU précise que le propriétaire concerné détient peu de surfaces (12 ha maximum) et ne souhaite pas les louer.

Mise en oeuvre des actions issues du DOCOB : actions non contractuelles

⇒ voir actions de communication

Mise en oeuvre de la charte Natura 2000

La parole est donnée à Monsieur LEBLANC, de la DDEA 82, pour présenter les chartes Natura 2000 validées et leur mise en place sur chaque site.

Les adhérents potentiels ont été informés de cet outil lors des deux réunions les 17 et 18 décembre. De plus, une présentation succincte de la charte a eu lieu lors des réunions de concertations conduites dans le cadre des actions de communication.

Les chartes ne sont pas globales. Elles comprennent essentiellement des engagements à la parcelle cadastrale. Un signataire fournit donc la liste des parcelles cadastrales sur lesquelles il s'engage. En contrepartie du respect de ces engagements, il bénéficie d'exonérations fiscales notamment sur la taxe concernant le foncier non bâti. Signer une charte est une reconnaissance symbolique d'adhésion à la démarche Natura 2000. Elle repose souvent sur des convictions personnelles des signataires.

Sur la partie tarnaise du site "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère", Madame HERMET, de l'ATASEA, précise que les agriculteurs tarnais ayant, pour la plupart, signé un contrat (CAD ou MAET) voient peu d'intérêt supplémentaire à signer la charte Natura 2000. Ce n'est donc pas parce qu'ils n'adhèrent pas à l'esprit de la charte que les agriculteurs ne la signent pas.

Toutefois une démarche est en cours avec la Commune de Penne qui souhaite revitaliser son territoire dans l'esprit de la charte Nature 2000, en travaillant sur les enjeux liés au foncier et à l'agriculture.

M. REY, de la Chambre Agriculture 81, confirme ce projet visant à lutter contre la déprise agricole et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.

Madame HERMET précise que le Document d'Objectifs sur la ZPS " Forêt de Grésigne et environs" est en cours d'élaboration, une articulation entre les 2 sites sera fondamentale.

Madame ROSSI LARRIEU présente les deux derniers volets de l'animation 2008 - 2009 :

Assurer la bonne prise en comptes des habitats et espèces dans les évaluations environnementales

- 1 réunion est prévue avec le CRPF et l'ONF concernant les plans de gestion et les plans d'aménagement en forêt,
- 1 réunion de suivi dans le cadre de l'élaboration de la carte communale de Cazals.

Participer au réseau des opérateurs / animateurs

- 1 réunion est prévue en 2009.

Modalités complémentaires sur la mise en oeuvre du programme d'animation 2008 - 2009

Pour la mise en place de ce programme d'animation 2008 - 2009, 91,5 jours en prestation de service sont prévus. Au 23 juin 2009, 63.5 jours ont été réalisés.

Madame DANIEL, SMPMQ, présente le travail réalisé par le maître d'ouvrage : le suivi du travail administratif, la préparation de l'édition de l'exposition itinérante, le suivi des différentes actions de concertation organisées dans le cadre de la communication, la mise en ligne d'informations sur le site Internet du Pays Midi-Quercy.

Elle précise le coût de l'animation : 48 388 € dont 47 888 € externalisés. Les financements se répartissent de la façon suivante :

- Union Européenne (FEADER) : 50 %,
- Etat : 40 %,
- SMPMQ : 10 %.

Pour certaines actions complémentaires (exposition, une brochure), le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Union Européenne (Leader) et le SMPMQ ont apporté une aide financière supplémentaire.

Les propositions pour le programme d'animation 2010

Madame DANIEL présente les propositions pour la mise en oeuvre et le contenu du programme d'actions 2010.

Le SMPMQ souhaite externaliser la majeure partie de l'animation et établir un programme sur 2 ans dont le budget 2010 s'inscrit dans une enveloppe globale de 34 000 € environ.

Les avis, suggestions ou remarques des membres du COPIL sur ce projet de programme seront pris en compte jusqu'au 15 juillet 2009.

Monsieur MARIEL demande si le budget est chiffré. L'évaluation du coût des actions n'est pas complètement finalisée au 23 juin. Il le sera pour mi juillet 2009.

Arrêté portant sur l'autorisation de pénétrer dans la grotte du Figuier

La parole est donnée à Madame SAVAGE (CREN Midi-Pyrénées) et Monsieur LEBLANC pour présenter la demande d'autorisation de pénétrer dans la grotte du Figuier.

En effet, cette grotte fait l'objet, depuis le 6 juillet 1994, d'un arrêté de protection de biotope limitant notamment sa fréquentation. Pour les suivis scientifiques, un arrêté d'autorisation de visite avait été pris pour une période de 3 ans. Cette période étant terminée, il est nécessaire, aujourd'hui, de renouveler cet arrêté d'autorisation de visite afin de poursuivre les suivis des populations de chauves-souris. Pour ce faire, l'avis du comité de pilotage du site "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère" est sollicité.

Une question est posée concernant le comité de gestion mentionné dans l'arrêté de biotope. Monsieur LEBLANC précise qu'un avis est demandé au COPIL, ensuite une réunion du comité de gestion aura probablement lieu et enfin une concertation démarrera avec les propriétaires.

Si aucune observation n'est faite d'ici le 3 juillet, l'avis du COPIL sera alors considéré comme favorable.

Liste des documents remis aux participants, en appui à l'ordre du jour :

- Diaporama de la réunion
- Arrêté de composition du COPIL « Causse de Gaussou et sites proches »
- Projet d'Arrêté composition du COPIL « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »
- Plaquettes sur les chauves-souris en falaise (finalisée) et en bâti (version de projet : provisoire)
- Projet de « Charte de bonnes pratiques pour les acteurs du tourisme, pour la préservation des gorges de l'Aveyron, des causses proches et de la vallée de la Vère »
- Projet de programme d'actions 2010 : animation des deux sites.
- Chartes Natura 2000 validées des deux sites.

Suite aux remerciements de Monsieur CAMBON, la séance est levée à 17 H15.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Jean Cambon".

Jean CAMBON
Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

12. Rue Marcelin Viguié - BP 82
82800 NEGREPELISSE
Tél : 05 63 24 60 64
Fax : 05 63 24 60 65
pays.midi.quercy@info82.com
www.midi-quercy.fr



*Evasions à l'état pur
Escapadas a edat pur*